En voiture, les aînés!

Deux accidents ont récemment impliqué des octogénaires. Sont-ils plus vulnérables sur la route?



Le canton a mis en place des cours pour les seniors, sur une base volontaire, depuis 2006.

Circulation Deux accidents impliquant des octogénaires. Les faits se sont déroulés récemment à quelques jours d'intervalle sur les routes fribourgeoises. Les aînés sont-ils davantage dangereux au volant ou est-ce le fruit du hasard? «C'est un concours de circonstances», explique Bertrand Ruffieux, porte-parole de la Police cantonale fribourgeoise. Et de préciser que les conducteurs de septante ans et plus ne constituent pas la préoccupation principale de la police. «Globalement, cette catégorie d'âge représente une moyenne de 15% sur l'ensemble des accidents de la circulation constatés durant l'année.»

Manœuvres imprudentes

Les statistiques recensent d'ailleurs 141 accidents en 2021 contre 148 un an plus tôt et plus de 180 entre 2017 et 2020. La tendance serait donc plutôt à la baisse. Sauf en ce qui concerne les accidents avec des vélos électriques, dont le nombre a explosé depuis le début de la pandémie. Ceux-ci sont passés de deux à neuf entre 2019 et 2020.

La principale cause de ces accidents? L'inattention ou des manœuvres imprudentes, comme le fait de se déporter sur une voie opposée, à l'instar des deux octogénaires concernés par les récents accidents. L'état physique du conducteur est aussi un facteur. Car les risques de malaise, tout comme la diminution des réflexes ou de la vision, deviennent de plus en plus élevés l'âge avançant. Raison pour laquelle les conducteurs seniors sont astreints à une visite médicale tous les deux ans, et cela dès l'âge de 75 ans (lire ci-dessous). Sans ce sésame, pas de permis. Une limite d'âge qui était encore fixée à 70 ans jusqu'à la fin 2018.

A la suite de ces contrôles, certains renoncent de leur propre chef à conduire. Selon l'Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN), ils ont été 616 en 2020 et 619 en 2021 à abandonner leur permis. Un chiffre stable selon André Demierre, chef du service Mesures administratives et prévention à l'OCN. «Il y en a entre 50 et 60 cas par mois environ.»

Quant aux retraits de permis, pour les 65 ans et plus, ils représentent 7% du total des retraits en 2021 et concernent 285 conducteurs. A titre de comparaison, au niveau suisse, sur les plus de 78 000 retraits de permis enregistrés en 2020 (les données pour 2021 ne sont pas encore disponibles, ndlr), un peu plus de 4000 touchent les 75 ans et plus. La catégorie des 20-24 ans se classe en tête avec environ 10 200 retraits. Tout comme les hommes, d'ailleurs, qui sont plus de 63 000 sur les 78 000 concernés. A noter que sur plus de 6 millions de conducteurs en 2020 en Suisse figurent 420 000 personnes âgées de plus de 75 ans.

Des cours spécifiques

Ce qui n'empêche pas le canton de Fribourg d'agir en amont côté prévention et cela depuis 2006. «Nous avons mis sur pied des cours pour les seniors. Ils sont ouverts sur une base volontaire.» Objectif: rafraîchir les connaissances en matière de circulation routière.

Mais pas seulement. Des informations sur la problématique liée à la prise de médicaments ou encore des tests de la vue font partie de ces cours théoriques qui rencontrent un certain succès selon André Demierre. Seize journées sont ainsi organisées chaque année et une centaine de personnes y participent au total. «Ces cours et cette prévention sont assez spécifiques au canton de Fribourg. Dans la même optique, nous proposons également des cours dédiés à l'alcool au volant», précise-t-il.

Directeur de l'OCN, Marc Rossier est formel: les aînés ne font pas partie du groupe le plus à risque. «Les seniors, de manière générale, sont prudents et très conscients de leurs limites sur la route. Ils renoncent souvent à rouler, font preuve d'anticipation car ils tiennent à leur permis.»

Un avis partagé par la police cantonale. Idem pour André Demierre même s'il reconnaît qu'avoir augmenté l'âge de 70 à 75 ans de l'obligation des contrôles médicaux n'était peut-être pas l'idée du siècle. «Ce choix a été fait en fonction de l'espérance de vie qui a augmenté et de la technique automobile qui a évolué, mais ceux qui auraient renoncé d'eux-mêmes à conduire à 70 ans ne le feront pas avant 75 ans. Cela a pour conséquence une hausse possible du nombre d'accidents liés à une problématique médicale. Il est donc important de se faire contrôler, de se poser les bonnes questions et l'entourage du conducteur a aussi son rôle à jouer. L'arrêt de la conduite, ça se prépare!»

Faire le deuil d'une certaine autonomie

Les personnes âgées qui doivent déposer leur permis de conduire vivent la situation comme un déchirement.

«J'ai conduit pendant près de soixante ans», explique Suzanne. Agée aujourd'hui de 87 ans, cette Fribourgeoise n'a jamais connu de pépins avec sa voiture qu'elle garde précieusement en photo. Elle nous montre d'ailleurs le cliché, un peu émue. Tout comme le petit carnet dans lequel elle avait noté son impression et ses sentiments à la suite de la perte de son véhicule et dans lequel on peut lire: «Ils n'ont pas compris.» C'est que sa voiture, elle y tenait, Suzanne. Alors quand il a fallu lui faire ses adieux, en juillet 2020, cela a été un déchirement. «Elle avait 25 ans et n'allait pas passer l'expertise. Il aurait fallu en acheter une nouvelle, mais je n'avais pas les moyens alors j'ai déposé les plaques», résume-t-elle.

Un an plus tard, elle abandonne également son permis que cette coquette et pimpante octogénaire, devenue veuve avant l'âge de soixante ans, garde aussi en souvenir chez elle. «C'était difficile à vivre. Je l'ai beaucoup utilisée cette voiture! Elle m'a rendu vraiment service. J'allais, par exemple, faire mes courses tous les vendredis avec une amie et on buvait un café aussi. Et j'adorais conduire!» Ce qui lui manque le plus? «L'indépendance!» Même si Suzanne se contentait de petits trajets. «Bulle, c'était le plus loin, j'étais raisonnable et prudente.» Et aujourd'hui? «Je me débrouille, il y a un arrêt de bus devant mon immeuble et je m'organise pour les courses.»

Responsable de la consultation sociale à Pro Senectute Fribourg, qui fournit des aides financières notamment dans le cadre de réparations de véhicules, Kathlyn Joya connaît bien ce genre de situations. «Pour les personnes âgées qui doivent, pour une raison ou une autre, déposer leur permis de conduire, c'est un deuil à faire, celui d'une certaine autonomie. C'est la plupart du temps très difficile, et elles le font de manière contrainte. Et cela est encore plus compliqué quand elles habitent à la campagne ou dans un lieu où les transports publics ne sont pas à proximité», remarque l'assistante sociale. SSC

Des soignants mués en experts

La loi fédérale sur la circulation routière impose aux conducteurs âgés de plus de 75 ans un contrôle médical tous les deux ans. Mais tous les médecins fribourgeois n'ont pas l'obligation de pratiquer cet examen, car il nécessite pour cela une formation continue. Reste que la plupart des médecins généralistes figurent sur la liste des médecins agréés par l'Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN). Ils ont également la possibilité de dénoncer à l'OCN les patients qu'ils ne considèrent plus aptes à la conduite et cela sans passer par la case examen.

Membre du comité de Médecins Fribourg et médecin généraliste à La Roche, Anouk Osiek Marmier fait partie de la liste des médecins agréés. Même si elle reconnaît que ce ne sont pas ses examens préférés. «C'est assez délicat dans la pratique, car nous passons de soignants à experts. Ce n'est pas une situation confortable ni pour nous ni pour les patients. Et cela peut aller jusqu'à rompre une relation thérapeutique», explique-t-elle en ajoutant avoir fait ce choix pour ses patients, justement, en tant que médecin de village. De tels examens, Anouk Osiek Marmier en pratique chaque mois dans son cabinet. Ils comportent plusieurs tests, que ce soit au niveau cognitif, de la vision, de l'appareil locomoteur ou même digestif. Un dépistage de démence en fait également partie tout comme un examen neurologique, cardiovasculaire et pulmonaire.

Autant d'outils qui n'empêchent cependant pas d'exclure totalement un souci au volant, une fois le certificat de capacité de conduire en poche. Les médecins ont dès lors une épée de Damoclès en permanence sur leur tête. «Pour un patient, c'est un geste assez violent de lui enlever son permis! Mais cela m'arrive de devoir le faire.» La doctoresse privilégie néanmoins la discussion avec le patient et sa famille en amont, et avant l'examen. SSC